

Compte rendu de la séance du 01 mars 2023

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Absents excusés:

Excusés représentés:

Secrétaire(s) de la séance: Amandine TILLET

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 11-01-2023
 - Délibération:
 - Adoption des statuts Cauvaldex,
 - Informations:
 - Orientations budgétaires 2023,
 - Petit patrimoine - plan de financement,
 - PCS (plan communal de sauvegarde),
 - Point sur la voirie,
 - Antenne New Deal.
 - Questions diverses
-
- Approbation du compte rendu de la séance du 11-01-2023 : à l'unanimité

Délibération du conseil:

- **Création de la Société Publique Locale CAUVALDEX pour la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique.**

Objet :

La société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, dans le respect de leurs compétences, la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique. À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif

Le capital social de la société publique locale est fixé à quarante-mille cinquante euros (40 050 euros).

Il est divisé en 267 actions de 150 euros chacune (71% Cauvaldor ; 29% les 77 communes de Cauvaldor), souscrites en numéraire, de même catégorie, ainsi qu'il résulte d'un certificat établi par la banque « à compléter » dépositaire du fonds.

Le conseil à l'unanimité ;

- Approuve la création de la société publique locale *Cauvaldex* ;
- Dit que la société aura pour objet la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique ;
- Approuve les statuts constitutifs de la future société publique locale ;

- Approuve la prise de participation de la Commune de Frayssinhes au capital de la société publique locale ;
- Précise que le capital est fixé à 40 050 €, divisé en 267 actions de même catégorie, d'un montant de cent cinquante euros (150 €) de valeur nominale chacune ;
- Autorise Mme la Maire à libérer l'action pour un montant de cent cinquante euros (150 €) ;
- Autorise Mme la Maire à signer les statuts, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de l'objet de la présente délibération ;
- Précise que les crédits nécessaires à la constitution du capital seront inscrits au budget.

Informations:

- **Préparation du budget 2023**

Compte-tenu des éléments connus du Compte administratif, le conseil prévoit différentes opérations d'investissement :

- Suite du plan pluriannuel de restauration du petit patrimoine avec le four à pain du hameau de Pailhès (sollicitation de Cauvaldor, du Département et de la Région pour le financement),
- Changements des chaises de la salle polyvalente,
- Remplacement du poteau d'incendie du Fengas,
- Réalisation de reliures pour l'état civil et pour les arrêtés /délibérations,
- Achat d'un logiciel de gestion du cimetière,
- Provisionnement pour le projet de restauration de l'ancienne école,
- Achat d'une part de Cauvaldex,
- Vente de terrains biens privés de la commune (Rougié haut),
- Une aide au financement du BAFA sera proposée dans le prochain budget.

- **Plan communal de sauvegarde**

Les éléments pour la révision du plan de sauvegarde ont été finalisés.

Ce plan sera présenté au prochain conseil après avoir été lu et revu par les membres du conseil.

- **Le point voirie**

Le plan triennal de réfection de la voirie a été arrêté par la commission intercommunautaire :

- 2023 Route de Lavalade
- 2024 Allée des écoliers
- 2025 Route de Laborie

En outre, la commune dispose de 444.25€ pour de la grave émulsion naturelle et stérile et enrobés.

La route départementale D43 de Crayssac au Martinet devrait être refaite par les services du département en 2025.

- **Antenne New deal**

Compte-tenu des problèmes de couverture téléphonique (zone blanche), la commune s'était positionnée en 2020 pour bénéficier de l'implantation d'une antenne relais.

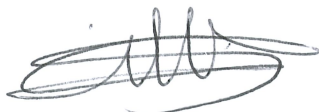
Les premières démarches devraient débiter dès cette année.

- **Opération Orion**

Mme la Maire informe le conseil du déroulement de l'opération Orion 2023, préparation opérationnelle conduite en lien avec des partenaires internationaux impliquant environ 7000 hommes, 1000 véhicules, des bâtiments de la marine nationale et une centaine d'aéronefs. Elle se déroulera du 21 février au 11 mars dans le Sud de la France, en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

La secrétaire,
Amandine TILLET



La Maire
Claudine VIVAREZ

